



Direction des examens et concours

Bordeaux, le **05 JUL. 2022**

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des Universités

ARRETE

Vu les articles D643-32-1 à D643-32-9 ; D681-2 à D681-4, D683-2 à D683-6 et D684-2 à D684-6 du code l'éducation relatifs à la procédure disciplinaire applicable aux candidats aux brevets techniciens supérieurs

ARTICLE 1^{er} :

La commission de discipline du brevet de technicien supérieur de l'académie de Bordeaux pour la session 2022 est constituée comme suit :

Président(e) :

Titulaire : Carole FABRE IA-IPR STI, Rectorat de Bordeaux
Suppléant : Patrick COHEN IA-IPR STI, Rectorat de Bordeaux

Vice-président(e) :

Titulaire : Yannis KYPRAIOS, IA-IPR en sciences médico-sociales et biotechnologies option santé environnement, Rectorat de Poitiers
Suppléant : David LAGEDAMON, IA-IPR en économie et gestion, Rectorat de Bordeaux

Membres :

Titulaires :
Cécile DIOT, personnel de direction, Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux
Jérôme ALIKER, Etudiant élu au CA de l'Université de Bordeaux
Benoît GILLET, Professeur, lycée Max Linder, Libourne

Suppléants :
Romane DUBOUCHET-GOZALO, Etudiante élue au CA de l'Université de Bordeaux
Dominique BELLEC, professeur, lycée Nelson Mandela, Poitiers
Patricia LAMOUREUX, proviseure lycée Renoir, Limoges

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la région académique Nouvelle Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

